Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201784-20251204-CCAS2025311-DE

Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS
N° 2025/3/11
CCAS DE PLEHEDEL

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi quatre décembre, à 18 heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Président du CCAS.
La convocation porte la date du 25 novembre 2025.
Publiée le 5 décembre 2025.

Etaient présents : ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, NICOLLE Philippe, NAOUR Claudine, JEGOU Daniel, GUEZOU Jean-Yves.
Absents et excusés : CLECH Marie, MOREAU Sandrine, SAVIDANT Dominique.
Secrétaire de séance : NAOUR Claudine désignée à l'unanimité.

SUBVENTION D'EQUILIBRE

Monsieur le Président informe les membres du CCAS que, dans la délibération annuelle correspondant au vote du budget principal, le budget primitif dans son article 657 363 « subvention au CCAS » prévoit une participation financière au budget annexe CCAS. Il précise également que le montant de cette subvention d'équilibre est évolutif.

Il est proposé aux membres du CCAS de bien vouloir délibérer sur cette subvention d'équilibre au budget annexe CCAS.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valident cette subvention d'équilibre au CCAS qui sera imputée en recettes à l'article 74741 du budget du CCAS.

Le Président du CCAS,
Daniel ROPERS :